

# CGV LIÉES AUX FORMATIONS PROPOSÉES PAR VIOLETTA BEAUTY

Version 2025

## ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV ») s'appliquent à toutes les commandes de formation passées sur le site internet <https://www.longtimeliner.fr/> (ci-après le « Site ») auprès de la société VIOLETTA BEAUTY, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 818 422 594 et ayant son siège social 66, Avenue de la Bourdonnais 75007 Paris ci-après « VIOLETTA BEAUTY ».

Toute commande de formation par le client implique la consultation préalable et l'acceptation des CGV au moyen d'une case à cocher prévue à cet effet et comprenant un lien hypertexte renvoyant aux dites CGV. Les CGV sont mises à disposition des clients sur le site où elles sont directement consultables à tout moment.

VIOLETTA BEAUTY se réserve la possibilité de modifier ses CGV à tout moment. Les CGV applicables aux relations nouées entre VIOLETTA BEAUTY et le client sont celles en vigueur au jour de la validation de la commande. Elles s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions.

Par conséquent, VIOLETTA BEAUTY invite le client à lire attentivement les CGV à chacune de ses visites sur le site et avant chaque commande.

Pour pouvoir valablement effectuer une commande sur le site, le client déclare expressément avoir la pleine capacité juridique de conclure le présent contrat, c'est-à-dire d'avoir la majorité légale (18 ans en France) et de ne pas être sous tutelle ou curatelle et de disposer des moyens financiers et des instruments de paiement lui permettant de passer commande.

## ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

**2.1. Pour les Clients personnes morales :** l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, de l'acompte, s'il y a lieu (montant indiqué sur la convention de formation ou le bon de commande valant convention de formation) et, d'autre part, de la convention ou du bon de commande valant convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

**2.2. Pour les personnes physiques :** l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du contrat de formation signé et, d'autre part, d'un acompte de 30% du prix de la formation. Le versement de cet acompte ne sera exigé qu'à l'expiration du délai de rétractation de 10 jours qui court à compter de la signature du contrat.

## ARTICLE 3 : PRIX

Les prix sont indiqués dans le catalogue de formation de VIOLETTA BEAUTY disponible sur le site, sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière.

Ils sont valables pendant quatre semaines (4) à compter de la proposition faite au client.

Ils sont communiqués hors taxes et par conséquent majorés du montant de la TVA au taux en vigueur.

VIOLETTA BEAUTY se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais les formations seront facturées au client sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation de la commande par le client.

## ARTICLE 4 : OFFRES PROMOTIONNELLES NON REMBOURSABLES

Les offres promotionnelles proposées par VIOLETTA BEAUTY sont soumises à des conditions spécifiques. En cas de réservation d'une formation sous une offre promotionnelle, le client reconnaît et accepte que tout acompte versé dans ce cadre est non remboursable, quelles que soient les circonstances de l'annulation, sauf disposition contraire prévue par la loi.

Les formations réservées dans le cadre d'une offre promotionnelle doivent être effectuées dans un délai de trois (3) mois à compter de la date de réservation. Passé ce délai, le droit à la formation expire et l'acompte versé reste acquis à VIOLETTA BEAUTY sans possibilité de remboursement ou de report.

## ARTICLE 5 : FACTURATION ET REGLEMENT

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière communiquée au client. La facture est établie préalablement la session de formation ou avant le début de chaque module d'un cycle. Elle est adressée directement au client ou peut être adressée à la demande du client à un organisme collecteur des fonds de formation sous réserve qu'un accord de prise en charge de la part de cet organisme soit impérativement adressé à VIOLETTA BEAUTY avant le début de la formation.

En cas de défaut ou de refus de prise en charge de la part de l'organisme collecteur des fonds de la formation, VIOLETTA BEAUTY facturera directement le client préalablement au début de la formation.

Le prix de la formation est payable en totalité à réception de la facture et avant son commencement, sans escompte. Toute formation commencée est due en totalité.

Les factures seront réglées :

Par virement bancaire,

En espèces ( maximum 1000 euros )

Par carte bancaire

## ARTICLE 6 : MODALITÉS

Une convocation, indiquant le lieu exact et les horaires de formation, est adressée par courriel au client et/ou au stagiaire dès le versement de l'acompte du projet de formation. Il est vivement conseillé au client de n'engager aucun frais (déplacement, hébergement) avant la réception de la convocation. En cas de formation à distance (classe virtuelle), la convocation et les liens de connexion nécessaires pour rejoindre, le jour convenu, la salle virtuelle sont transmis, au plus tard, 48h avant la formation. Ces liens sont personnalisés et ne peuvent être partagés ou transmis à un tiers.

VIOLETTA BEAUTY ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation par les destinataires, notamment en cas d'absence du client et/ou du stagiaire à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de son inscription et/ou de ses stagiaires et de leur présence à la formation commandée.

## ARTICLE 7 : ANNULATION DE LA FORMATION PAR LE CLIENT

Confirmation d'Annulation : Pour qu'une annulation soit reconnue officiellement, elle doit être confirmée par deux moyens : premièrement, par un courrier recommandé avec accusé de réception envoyé au siège social de VIOLETTA BEAUTY, et deuxièmement, par email à l'adresse [paris@longtimeliner.fr](mailto:paris@longtimeliner.fr).

Frais d'Annulation après le Délai de Rétractation : Si l'annulation est effectuée après le délai légal de rétractation, mais plus de 10 jours ouvrés avant le début de la formation, des frais correspondant à 30% du coût total de la formation seront facturés. Cette charge vise à compenser les frais engagés dans la préparation de la formation. Cette indemnité ne sera pas appliquée en cas de force majeure dûment justifiée.

Annulation Moins de 10 Jours Ouvrés Avant la Formation : En cas d'annulation moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation, des frais représentant 50% du coût total de la formation seront facturés à titre d'indemnité forfaitaire.

Annulation Moins de 3 Jours Ouvrés Avant la Formation ou Absence : Si l'annulation intervient moins de 3 jours ouvrés (72 heures) avant le début de la formation, ou en cas d'absence d'un stagiaire à un stage confirmé, des frais correspondant à 100% du coût total de la formation seront facturés.

Facturation : Une facture correspondant à ces frais sera émise. Elle ne tiendra pas lieu de convention de formation. En cas d'annulation ou d'interruption après le début de la formation, le prix total de la formation sera facturé, déduction faite des sommes déjà facturées et/ou payées. Les indemnités facturées seront clairement mentionnées sur la facture et ne peuvent être imputées au montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

Remplacement de Participant : La société cliente a la possibilité de remplacer le participant initialement inscrit par un autre participant de la même entreprise. Pour cela, VIOLETTA BEAUTY doit être informée au moins 24 heures avant le début de la formation, par email à

[paris@longtimeliner.fr](mailto:paris@longtimeliner.fr).

Cas de Force Majeure et Justificatifs Requis

Dans le cadre de nos conditions d'annulation, un cas de force majeure est reconnu comme une circonstance exceptionnelle, imprévisible et indépendante de la volonté des parties, rendant impossible l'exécution de la formation. Les cas de force majeure incluent, mais ne sont pas limités à, les situations suivantes :

Catastrophes naturelles : Inondations, tremblements de terre, ouragans, éruptions volcaniques, et autres phénomènes météorologiques extrêmes. Un certificat médical délivré par un professionnel de santé sera requis comme justificatif.

Décès : décès d'un membre de la famille proche du participant. Un certificat de décès sera requis comme justificatif.

Situations Imprévisibles : Grèves majeures, émeutes, guerres, actes de terrorisme, et décisions gouvernementales imprévues affectant la formation (par exemple, un confinement soudain dû à une pandémie).

Pour qu'un cas de force majeure soit pris en compte, le participant doit fournir des preuves appropriées et vérifiables. Les justificatifs requis doivent être fournis dans les plus brefs délais suivant la survenue de l'événement de force majeure. VIOLETTA BEAUTY se réserve le droit de vérifier l'authenticité des documents fournis avant d'accorder une exemption des frais d'annulation.

## ARTICLE 8 : ANNULATION DE LA FORMATION PAR VIOLETTA BEAUTY

Pour toutes les formations, VIOLETTA BEAUTY se réserve le droit de changer d'intervenants, le lieu et/ou les dates d'une formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent.

VIOLETTA BEAUTY se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter sans dédommagement une formation :

- En cas de force majeure (décisions ou actes des autorités publiques, troubles sociaux, grèves générales ou autres, émeutes, inondations, incendies) et, de façon générale de tout fait indépendant de la volonté de VIOLETTA BEAUTY ou du CLIENT et faisant obstacle à l'exécution de leurs engagements.
- Ou si le nombre d'inscrits se révèle insuffisant pour assurer une bonne qualité pédagogique de la formation.

Le client sera informé de toute annulation ou report de formation au plus tard 48h avant la date de démarrage de la formation.

## ARTICLE 9 : RESPONSABILITES

Toute inscription à une formation implique le respect par le participant du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel sera porté à sa connaissance avant le début de chaque formation et disponible sur le site.

VIOLETTA BEAUTY ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par le participant

Il appartient au client et/ou au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

## ARTICLE 10 : CONFIDENTIALITE

VIOLETTA BEAUTY et le client s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

## ARTICLE 11 : PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

En application des articles 12 et 13 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel et de la Loi Informatique et Libertés modifiée, nous vous informons que la VIOLETTA BEAUTY en tant qu'organisme de formation est susceptible de collecter des données concernant le client et/ou le stagiaire à des fins de gestion de la relation commerciale, gestion et suivi de la facturation de la formation, gestion des inscriptions aux formations, gestion de prise en charge de la formation, gestion des sessions de formation, de suivi des stagiaires, d'accompagnement personnalisé et de délivrance des documents justificatifs liés à la formation.

Les données seront strictement réservées à VIOLETTA BEAUTY et aux servicesabilités et seront conservées tout au long de notre relation commerciale soit 3 ans après le dernier contact avec le client et/ou le stagiaire, et jusqu'à 5 ans concernant les documents justificatifs de formation concernant les stagiaires conformément à la réglementation en vigueur. Aux termes de notre politique de protection des données, nous nous engageons à protéger les données à caractère personnel de toute atteinte.

Conformément aux art. 15 à 22 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel, le Client et/ou le stagiaire pourra demander à tout moment et gratuitement à accéder aux données le concernant, à les rectifier ou à les effacer, en s'adressant VIOLETTA BEAUTY à l'adresse suivante : [paris@longtimeliner.fr](mailto:paris@longtimeliner.fr) ou à la CNIL en l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois.

Le client et/ou le stagiaire pourra également s'opposer au traitement le concernant pour des motifs légitimes. Dans cette hypothèse il les exposera par écrit à VIOLETTA BEAUTY qui les examinera et lui apportera une réponse.

## ARTICLE 12 : DROITS D'AUTEUR

VIOLETTA BEAUTY peut fournir dans le cadre de ses formations des documents et informations conformément aux dispositions en vigueur et aux limites que les auteurs ont pu fixer. Les supports de cours remis aux stagiaires pendant la formation n'entraînent pas le transfert des droits de propriété intellectuelle au profit du client, lequel ne se voit conférer qu'un droit d'usage limité.

Les dits supports sont uniquement destinés aux besoins propres du client qui s'interdit par conséquent de reproduire ou de copier, de laisser copier ou reproduire, sous quelle que forme que ce soit, tout ou partie de ces derniers pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux. Leur mise en ligne sur internet est strictement interdite.

## ARTICLE 13 : DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Le contrat formé par l'acceptation des présentes CGV est soumis à la loi française. La langue du présent contrat est disponible en langues française. En cas de réclamation ou de litige, le client s'engage à s'adresser en priorité au service clientèle de VIOLETTA BEAUTY à l'adresse email suivante : [paris@longtimeliner.fr](mailto:paris@longtimeliner.fr) ou par courrier recommandé avec accusé réception à l'adresse suivante : VIOLETTA BEAUTY : 66, Avenue de la Bourdonnais 75007 Paris

Les Parties s'engagent à rechercher un règlement amiable au différend concerné avant toute action judiciaire ou recours à une procédure de médiation.

Dans le cadre d'un différend entre les parties et à la suite d'un échec d'une réclamation écrite du client auprès du service client ou en l'absence de réponse de ce service dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le client-consommateur peut recourir à tout mode alternatif de règlement des différends et notamment à une procédure de médiation en contactant le(s) médiateur(s) dont la liste par secteur est accessible via le lien suivant

<http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/saisir-mediateur> et/ou en accédant à la plateforme européenne de résolution des litiges en ligne à l'adresse suivante

<http://ec.europa.eu/odr>, qui tentera/ententera, en toute indépendance et impartialité, de parvenir à une résolution amiable du différend.

Le Client reste libre d'accepter ou de refuser le recours à la médiation et, en cas de recours à la médiation, chaque partie est libre d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

À défaut d'accord amiable, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent.

Contact par téléphone +33 1 45 57 73 66 ou par email : [contact@violettabeauty.academy](mailto:contact@violettabeauty.academy) - Violetta Beauty - Déclaration d'activité enregistrée sous le n°11 75 54974 75 auprès du préfet de la région Ile de France.

Formatrices : Violetta Michalska et Charlotte Sofia - Violetta Beauty SAS RCS Paris 818 422 594 - Siège : 66 Avenue de la Bourdonnais 75007 Paris

Coordonnées bancaires : Titulaire du compte : SAS Violetta Beauty France Domiciliation BNP PARIBAS PARIS TOCQUEVILLE (01475)

RIB : 30004 014751 0001009394655 / IBAN : FR76 3000 4014 7500 0100 9394 655 / BIC : BNPAFRPPXXX